



Pieu Jointe
D8.

PARC ÉOLIEN des Chaumes carrées

ENQUÊTE PUBLIQUE Exprimez-vous jusqu'au 24 janvier

Madame, Monsieur,

Après 2 ans d'études, le projet du parc éolien des Chaumes Carrées, dont l'aire d'étude est située sur le territoire de Genouillé, a été déposé en octobre 2018 auprès de la préfecture de Charente-Maritime. Il est ainsi en cours d'instruction par les services de l'État en vue d'obtenir une autorisation environnementale délivrée par le Préfet.

Comme annoncé dans nos précédentes lettres d'information, **le projet est entré depuis le 23/12/2019 dans sa phase d'enquête publique. Jusqu'au 24/01/2020, vous pouvez ainsi donner votre avis sur le projet via les différents moyens d'expression décrits ci-contre.**

A l'issue de la période de recueil des observations, le commissaire enquêteur dressera un bilan et émettra un avis, qui sera joint aux autres avis des différents services de l'Etat afin de guider le Préfet dans sa décision.

Parce que la transition énergétique est l'affaire de tous, nous vous invitons à vous mobiliser et vous exprimer dans le cadre de cette enquête.

Chaque avis et chaque soutien compte !

Comment participer ?

Différents moyens sont à votre disposition pour faire part de vos observations.



Par e-mail à l'adresse :
pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr



Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur adressé à la mairie de Genouillé :
6 bis rue de la Garenne
17430 GENOUILLÉ



Par écrit sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Genouillé.



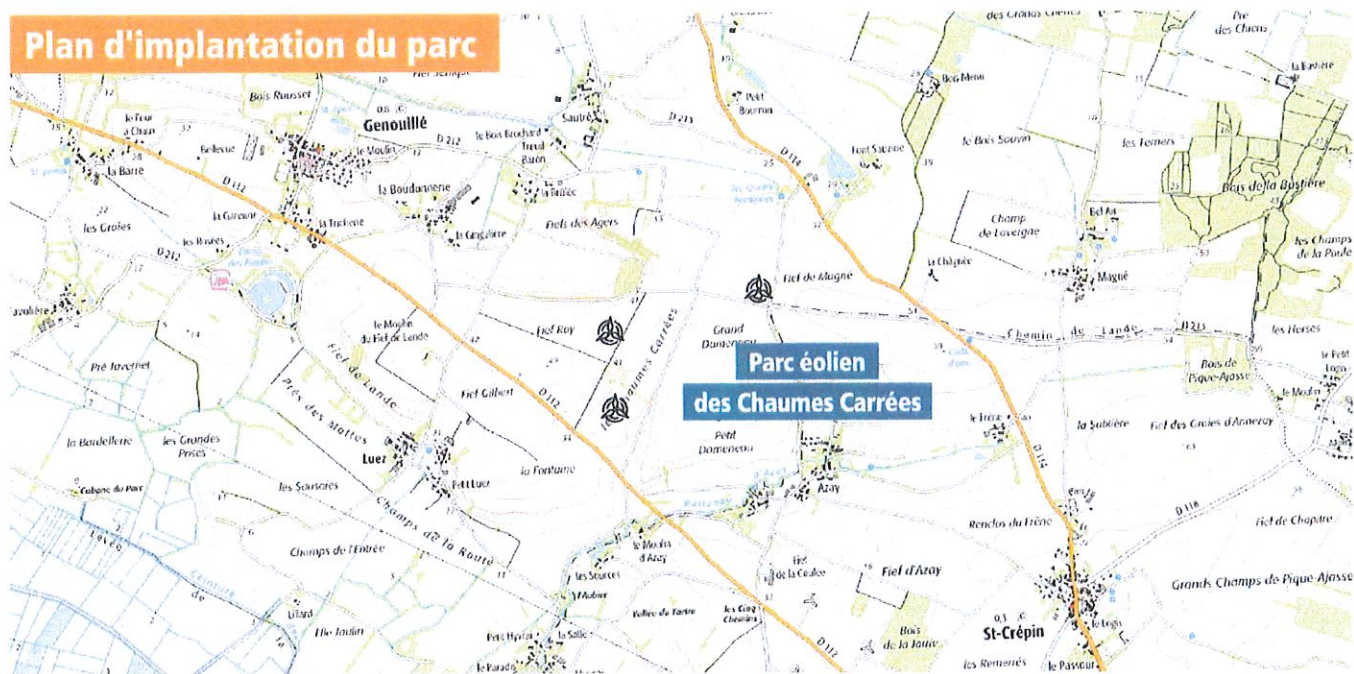
En rencontrant le commissaire enquêteur en mairie de Genouillé lors d'une permanence :

Lundi 23/12/2019 de 9h à 12h15
Lundi 06/01/2020 de 9h à 12h15
Jeudi 09/01/2020 de 9h à 12h15
Jeudi 16/01/2020 de 9h à 12h15
Mardi 21/01/2020 de 9h à 12h15
Vendredi 24/01/2020 de 9h à 12h15



Le parc éolien des Chaumes Carrées

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture, www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique "publications", sous rubrique "consultations du public".



Les chiffres clés du projet

 <p>3 éoliennes DE 165 À 180 M MAX EN BOUT DE PALE</p>	 <p>9 À 12,9 MW PUISSANCE INSTALLÉE DU FUTUR PARC</p>	 <p>≈ 30 GWh PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE ESTIMÉE</p>
 <p>2 200 T DE REJET DE CO2 ÉVITÉES PAR AN*</p>	 <p>11 400 habitants ÉQUIVALENCE CONSOMMATION**</p>	 <p>2 emplois ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN EN PHASE EXPLOITATION***</p>

*En comparant les émissions indirectes d'une éolienne et les émissions moyennes du mix électrique français. Sources : Cycleco (2015) et Ecoinvent (2011) ** Sur la base d'une consommation moyenne de 2 611 kWh / pers. / an en métropole, calculée par WKN France à partir du Bilan électrique 2018 de RTE et du Bilan démographique 2018 de l'Insee. *** Données calculées avec l'outil TETE développé par l'ADEME et le RAC.